

10 MILLIONS € : LES DÉPENSES ÉLECTORALES DES PARTIS POLITIQUES

► La Chambre a clôturé son rapport sur le contrôle des dépenses électorales des dernières élections

► La loi du 4 juillet 1989 oblige les partis politiques et les candidats aux élections à respecter certaines règles de dépenses électorales. Des plafonds à ne pas dépasser sont fixés. Francis Delpérée (CDH), député fédéral, vient de déposer son rapport à la Chambre des représentants sur le contrôle des dépenses électorales pour la dernière élection de 2014.

À sept mois des élections législatives, ces données fournissent des indications importantes sur les montants dépensés par les partis et les candidats.

Au total, pour cette élection, les partis ont dépensé pas moins de 10,097 millions d'euros. Une somme à laquelle doivent s'ajouter les sommes investies pour les scrutins régionaux et communautaires.

Le plafond était fixé à 1 million par parti, dont 25% pouvaient être imputés aux candidats eux-mêmes.

Le CD&V est la formation politique qui a le plus dépensé, devant l'Open-VLD, SPA et Groen. Ce qui ne les a pas empêchés d'être largement devancés par la N-VA en termes de résultats électoraux.

Au niveau francophone, c'est le CDH qui s'est montré le plus dispendieux, avec 0,98 million € investis. Il devance Ecolo (0,83 million €), le PS (0,66 million €), Défi (0,56 million €) et le MR (0,47 million €).

Comment expliquer ces larges dépenses du CDH, alors que le parti reçoit une dotation bien moins importante que le PS ou le MR ? "Le montant investi dans la

campagne résulte du choix de chaque parti. Celui qui se sent menacé a peut-être davantage besoin de dépenser qu'un autre qui se sent plus sûr de gagner", commente Francis Delpérée.

EN REVANCHE, AU NIVEAU des circonscriptions, la situation est très différente. Ecolo y dépense très nettement moins que les autres partis. "C'est parce que tout est centralisé chez nous au niveau des campagnes électorales, plus collectif. Les candidats ne payent rien eux-mêmes. Par contre, les élus rétrocèdent chaque mois une grande partie de leur rémunération au parti", précise Bernard De Vos, porte-parole d'Ecolo.

Le PTB, quant à lui, n'a dépensé que 385.000 €. Élu à Liège, Raoul Hedebouw déclare quant à lui... 0 euro ! Idem pour Marco Van Hees, élu du Hainaut. Leur campagne personnelle a donc officiellement été gratuite. "Aucun candidat ne fait de dépenses personnelles chez nous", nous assure Germain Mugemangango, porte-parole du PTB.

D'IMPORTANTES SOMMES ont en revanche été investies sur des personnalités de haut niveau : près de 50.000 € pour Bart De Wever, Jan Jambon et Zuhair Demir (N-VA), alors que le plafond est fixé à 53.000 € à Anvers. 35.701 € pour Elio Di Rupo (plafond) à 40.175 €) ou encore 17.742 € pour Charles Michel (plafond à 18.166). "On parle de sommes qui sont placées sur un candidat en particulier, qui lui sont imputées. La somme peut provenir de

la cassette personnelle du candidat, du parti ou encore de fonds collectés par exemple lors d'un meeting", précise Francis Delpérée.

De manière générale, les campagnes électorales sont financées par le parti central, via sa dotation, mais aussi par les sections locales, qui bénéficient des rétrocessions de leurs élus, ou encore par l'organisation préalable d'événements.

Les montants maximaux pour les élections de mai 2019 doivent encore être fixés. 45 jours après les élections, chaque candidat doit déclarer ses dépenses électorales et l'origine des fonds. "Les affiches, flyers, vidéos, tracts, les publications sponsorisées sur les réseaux sociaux : toute dépense électorale doit être signalée quand elle intervient en période suspecte", nous confirme Fanny Charpentier, porte-parole du CDH.

Cette période débute trois mois avant le jour de l'élection. "Toute une série d'éléments sont réglementés, comme la taille des affiches", reprend la porte-parole du CDH. "On ne peut par exemple pas offrir un souper en période électorale. Il n'est pas permis pour un candidat de payer un verre à un citoyen. Ni d'offrir des cadeaux ou petits gadgets, comme c'était le cas auparavant."

Adrien de Marneffe

CINQ CANDIDATS ont dépassé le plafond

 La Cour des comptes a analysé les dépenses électorales des candidats

Le rapport de la commission des dépenses électorales était joint à ce celui de la Cour des comptes. Les déclarations de dépenses électorales des 2.827 candidats aux législatives de 2014 ont été analysées et plusieurs irrégularités ont été trouvées.

La Cour des comptes note qu'aucune déclaration n'a été reçue de la part de 15 partis politiques et de 471 candidats. 374 de ces candidats négligents se sont

présentés en Belgique francophone : 137 en Hainaut, 81 de Bruxelles,

comptes. En revanche, aucun parti n'a globalement dépassé le total autorisé.

» Raoul Hedebouw en campagne sur la place Saint-Lambert en 2014.

Coût de ses dépenses électorales ? 0 €, selon sa déclaration.

© MICHEL TONNEAU

45 du Brabant wallon, 43 de Liège, 38 de Namur, 30 du Luxembourg.

Un dépassement du montant maximum des dépenses personnelles a été constaté pour cinq candidats.

L'identité des personnes qui ont enfreint la loi est cependant gardée secrète par la Cour des

POUR 83 CANDIDATS, le montant maximum tel que mentionné dans le rapport du président de circonscription n'était pas le même que dans la déclaration du parti et la déclaration du candidat.

Par ailleurs, 25 candidats n'ont pas indiqué dans leur déclaration individuelle l'origine des fonds bien qu'ils aient effectué des dépenses.


Pour 53 candidats, des discordances ont été constatées entre les dépenses effectuées et les fonds utilisés.

Pour deux partis, le montant des dépenses ne concorde pas avec les moyens utilisés.

AdM

Le coût d'une voix varie selon l'élu

Il serait bien trop simpliste de réduire le score électoral obtenu par un élu à l'investissement financier réalisé dans sa campagne. Reste que cet élément exerce incontestablement une influence sur la visibilité d'un candidat, donc sur son score. Combien coûte donc une voix, en termes de

 dépenses électorales ? Nous avons réalisé l'exercice, à prendre avec recul. Car la comparaison comporte plusieurs limites : les ratios obtenus sont fortement liés au nombre d'électeurs que renferme une circonscription. Les plafonds de dépenses autorisées y sont adaptés, mais en partie seulement. Reste qu'on constate que Bart De Wever, qui a tiré la liste N-VA dans la circonscription d'Anvers, a obtenu

en 2014 le meilleur ratio, avec plus de 6 voix par euro dépensé. Elio Di Rupo, qui s'est montré moins dispendieux pour son propre compte que certains de ses colistiers, a réalisé également un très bon score avec plus de 5 voix par euro dépensé. Loin devant Charles Michel et ses 1,9 voix par euro, ou encore Céline Frémault, pour le compte de laquelle 4 euros par voix ont, en moyenne, été dépensés.

AdM

L'EFFICACITÉ DES TÉNORS : NOMBRE DE VOIX RÉCOLTÉES POUR 1 EURO INVESTI

VOIX	DÉPENSES	RATIO *
Bart De Wever (N-VA) 314 650	49 232 €	6,40
Elio Di Rupo (PS) 181 964	35 701 €	5,10
Benoît Lutgen (CDH) 36 340	15 164 €	2,40
Didier Reynders (MR) 54 475	27 509 €	1,98
Charles Michel (MR) 34 101	17 742 €	1,92
Laurette Onkelinx (PS) 41 621	28 179 €	1,48
Daniel Bacquelaire (MR) 46 230	34 865 €	1,32
Willy Demeyer (PS) 45 590	34 895 €	1,31
Olivier Chastel (MR) 41 921	39 623 €	1,06
Filip Dewinter (Vlaamse Belang) 43 157	49 322 €	0,87
Jan Jambon (N-VA) 29 616	53 131 €	0,56
Marie-Christine Marghem (MR) 21 088	39 195 €	0,54
Françoise Schepmans (MR) 13 564	28 940 €	0,47
Daniel Senesael (PS) 16 113	40 110 €	0,40
Zuhal Demir (N-VA) 19 473	51 290 €	0,38
Céline Fremault (CDH) 7 362	28 399 €	0,26

IPM Graphics

NAMUR (circonscription électorale)

Dépenses électorales de tous les candidats par liste

PS		91 604 €
MR		79 147 €
CDH		51 897 €
ECOLO		21 419 €
FDF (DÉFI)		5 785 €

CANDIDATS ÉLUS (* Maximum : 21 064 €)

Gwenaëlle Grovonius	PS	21 046 €
Stéphanie Thoron	MR	21 006 €
Jean-Marc Delizée	PS	20 995 €
David Clarinval	MR	20 982 €
Georges Gilkinet	ECOLO	17 430 €
Benoît Dispa	CDH	12 676 €

BRABANT WALLON (circonscription électorale)

Dépenses électorales de tous les candidats par liste

MR		80 405 €
CDH		54 153 €
PS		38 601 €
ECOLO		14 161 €
FDF (DÉFI)		13 300 €

CANDIDATS ÉLUS (Maximum : 18 166 €)

Sybille de Coster-Bauchau	MR	17 974 €
Emmanuel Burton	MR	17 883 €
André Flahaut	PS	17 786 €
Charles Michel	MR	17 742 €
Stéphane Crusnière	PS	5 445 €
Marcel Cheron	PS	5 412 €

BRUXELLES (circonscription électorale)

Dépenses électorales de tous les candidats par liste

MR		210 126 €
PS		171 158 €
CDH		107 977 €
VLA. BELANG		65 870 €
OPEN VLD		48 636 €

CANDIDATS ÉLUS (maximum : 29 254 €)

Françoise Schepmans	MR	28 940 €
Philippe Pivin	MR	28 417 €
Céline Fremault	CDH	28 399 €
Laurette Onkelinx	PS	28 179 €
Didier Reynders	MR	27 509 €
Ahmed Laaouej	PS	26 077 €
Karine Lalieux	PS	25 958 €
Emir Kir	PS	24 299 €
Damien Thiéry	FDF (DÉFI)	22 289 €
Georges Dallemagne	PS	15 922 €